

FAUDRAIT-IL BAPTISER NOS ENFANTS LE HUITIÈME JOUR ?

Question: Si le baptême remplace vraiment la circoncision, pourquoi ne pas baptiser nos enfants le huitième jour, comme il était prescrit de circoncire les garçons le huitième jour dans l'Ancien Testament?

Pour bien répondre à cette question, je crois qu'il faut d'abord se poser les autres questions suivantes: Pourquoi Dieu a-t-il institué la circoncision dans l'AT? Y a-t-il des ressemblances ou des différences entre la circoncision et le baptême, leur signification et leur raison d'être? Ensuite, pourquoi dans l'AT Dieu a-t-il demandé que les garçons soient circoncis précisément à l'âge de huit jours? Et seulement après cela nous pourrions nous demander pourquoi ne pas exiger de faire baptiser nos enfants le huitième jour.

Pour ce qui est des premières questions, on pourra consulter [l'étude biblique que j'ai préparée sur Genèse 17](#) et qui est divisée en trois parties (Gen. 17:1-8; Gen. 17: 9-14 et Gen. 17:15-27). Les deux premières parties sont les plus importantes pour notre sujet. J'ai aussi préparé un [tableau comparatif](#) d'une page qui met en parallèle la circoncision et le baptême, avec de nombreux textes bibliques à l'appui, ainsi qu'une [étude spécifique sur Romains 4:11](#) qui traite de la circoncision. J'ai également écrit une [prédication sur Genèse 17](#) qui fait en quelque sorte la synthèse de tout cela.

Une fois que ces questions premières sont considérées et traitées, c'est le temps ensuite de se demander: **Pourquoi Dieu a-t-il voulu que la circoncision soit pratiquée précisément le huitième jour?** En nous posant cette question, il me semble que nous abordons le sujet sous un angle constructif, puisque nous cherchons à comprendre pourquoi Dieu a agi de cette manière en Israël.

Je crois que la réponse est assez simple, mais demande en même temps une compréhension de l'ensemble du plan de Dieu, en particulier du lien entre l'AT et le NT. À mon avis, je crois qu'il faut partir de Lévitique 12:1-3: *“Lorsqu'une femme deviendra enceinte et qu'elle enfantera un garçon, elle sera impure pendant sept jours; elle sera impure comme au temps de son indisposition menstruelle. Le huitième jour, l'enfant sera circoncis.”* Pourquoi les garçons devaient-ils être circoncis le huitième jour? Pour laisser à la période de sept jours d'impureté le temps de s'écouler. La circoncision au huitième jour était un rappel que la mère enfantait son garçon dans l'impureté et que cette première “étape” de son impureté venait de se terminer, qui devait être suivie d'une autre période d'impureté de 33 jours. Autrement dit, depuis la chute d'Adam et Ève, à chaque fois que des parents donnent naissance à un enfant, c'est un pécheur corrompu qu'ils mettent au monde. Chaque naissance déplaît à Dieu, car un nouveau rebelle vient de naître dans le monde que Dieu a créé et qui lui appartient! Les parents sont fautifs et l'enfant l'est également! Parents et enfants font partie de cette même humanité pécheresse qui est impure par nature et qui pue au nez de Dieu. Les jours d'impureté décrétés par Dieu après la naissance d'un enfant dans l'AT en étaient un douloureux rappel! Mais dans son alliance, Dieu avait préparé une issue de secours. Dieu ne faisait pas que rappeler notre condition pécheresse irrémédiable, il annonçait aussi aux parents ses promesses de grâce et de rédemption! Lévitique 12:6-7 nous dit que, lorsque les jours de sa purification étaient accomplies, la mère devait apporter au sacrificateur *“un agneau d'un an pour l'holocauste et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché. Le sacrificateur les présentera devant l'Éternel et fera pour elle l'expiation...”* De cette manière, la mère reconnaissait son péché et celui de son enfant en même temps qu'elle se confiait, pour elle et pour son enfant, dans la promesse d'expiation et de rédemption en Jésus-Christ annoncée et préfigurée par le sacrifice des animaux. De plus, elle se consacrait de nouveau au service du Seigneur, en particulier dans son rôle de parent auprès de cet enfant de l'alliance que Dieu lui confiait pour qu'il soit éduqué dans les voies du Seigneur. Dans ce contexte de la reconnaissance du péché, de la foi dans la promesse de la grâce en Jésus-Christ et de l'engagement à servir Dieu en guise de reconnaissance, l'enfant mâle devait être circoncis le huitième jour, soit immédiatement au terme de la période d'impureté

“maximale” de la mère, et avant la période d’impureté “moindre” (33 jours pour un garçon et 66 jours pour une fille, Lévit. 12:4-5), et bien sûr avant la présentation de l’holocauste et du sacrifice d’expiation. À ce moment précis, à l’âge de huit jours, le prépuce du garçon devait être coupé, en signe de la promesse de Dieu de nous couper de nos péchés (voir mon étude sur Genèse 17). Il y avait donc une raison précise qui explique le commandement de Dieu, dans l’AT, de circoncire les bébés garçons à l’âge de huit jours. Cette raison s’enracine dans les doctrines du péché et de la grâce tels que symbolisés par les rituels de l’AT que Jésus-Christ est venu parfaitement accomplir. Pour enrichir cette réflexion sur Lévit. 12, le texte du pasteur Bouwman intitulé *La conception et la naissance d’un enfant* est très utile et traite de certains de ces sujets.

C’est maintenant le temps de se demander: **Pourquoi alors ne pas exiger que les enfants des croyants soient baptisés le huitième jour?** Pour la même raison que nous n’exigeons plus que la mère soit considérée impure “maximale” pendant une période de sept jours et impure “moindre” pendant une période de 33 jours. Et pour la même raison aussi que nous n’exigeons plus qu’un holocauste et qu’un sacrifice d’expiation soient offerts pour la mère et pour l’enfant au terme de cette période. Toutes ces choses étaient des ombres de la réalité à venir en Jésus-Christ, comme nous dit l’épître aux Hébreux. Joseph et Marie ont suivi eux aussi les prescriptions de l’AT. Ils ont circoncis Jésus à l’âge de huit jours, puis quand les jours de leur purification furent accomplis selon la loi de Moïse, ils ont offert les sacrifices prescrits (Luc 2:21-24), et cela, même si l’enfant était parfaitement pur et saint (Luc 1:35). Dès sa naissance, Jésus s’est identifié à notre péché. Sa mission de s’offrir lui-même en sacrifice expiatoire pour nos péchés était déjà toute tracée d’avance. Sa mort expiatoire sur la croix a parfaitement accompli Lévitique 12. Comme le huitième jour était chronologiquement inséré de manière très précise à l’intérieur de ces rituels qui sont maintenant abolis ou accomplis grâce au sacrifice unique et parfait de Jésus, il n’y a plus lieu de s’inquiéter d’un jour précis après la naissance. Toutes ces choses n’étaient que des ombres! Dans l’Église de l’AT, les parents croyants n’avaient que les ombres figurant la pleine réalité en Jésus-Christ et devaient par conséquent être contraints à cette prescription. Dans l’Église du NT, les parents croyants ont la richesse plus grande de la réalité qui était autrefois figurée par les ombres. Dieu, dans sa bonté, a voulu continuer aujourd’hui de donner aux parents chrétiens et à leurs enfants un signe visible de l’oeuvre qu’il a promis de faire dans nos coeurs et dans nos vies, tout comme il le faisait déjà dans l’AT. Dieu voit encore nos enfants pécheurs, dès leur conception et dès leur naissance. En dehors de Jésus-Christ, nos enfants lui répugnent! Le baptême nous rappelle que nos enfants ont besoin d’être lavés de toute cette impureté, tout comme nous! Mais dans sa grâce, le Seigneur a bien voulu les inclure dans son peuple et leur faire des promesses magnifiques, tout comme dans l’AT. Le baptême nous le rappelle et nous l’annonce. Les obligations rituelles et sacrificielles qui devaient suivre un calendrier précis dans l’AT n’existent plus, mais la signification de ces rituels et de ces sacrifices demeure de manière encore plus profonde dans la nouvelle alliance. Nous avons encore le droit et l’obligation de faire baptiser nos enfants, en guise de signe et de sceau de son alliance de grâce avec nous et nos enfants, mais nous n’avons plus de prescription précise quant à la journée où le baptême doit être administré.

Comme pasteur, j’encourage toutefois les parents à ne pas tarder indûment pour demander le baptême de leurs enfants, non pas pour des raisons rituelles ou sacrificielles, mais parce que Dieu attend de nous une réponse de foi et d’obéissance, et pour montrer au Seigneur et à toute la communauté de l’alliance notre reconnaissance pour les promesses de grâce en Jésus-Christ qui s’étendent à nous et à nos enfants. La date du baptême aujourd’hui est plutôt une indication de notre coeur reconnaissant, un sacrifice de reconnaissance pour l’immense bonté de Dieu de promettre d’être avec nous et nos enfants, et cela, même si nous avons mis au monde encore d’autres pécheurs corrompus. C’est également une occasion pour les parents de s’engager publiquement à servir Dieu dans leur rôle de parents auprès de cet enfant de l’alliance.

Paulin Bédard